



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ENERGIE DE TARN-ET-GARONNE

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 15 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 15 décembre, à neuf heures, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Énergie, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Montbartier, sous la présidence de M. Jacques Gayral, Président.

Délégués votants présents :

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
ALBEFEUILLE LAGARDE	MASSIMINO	Francis		PRADEL	Rosa	
ALBIAS	LONGUEVILLE	Eric		BARBON	Alain	X
ANGEVILLE	VERLEY	Hélène		CRUBILÉ	Jean-Luc	
ASQUES	HERREMANS	Laurence	X	IGNACE	Patrice	
AUCAMVILLE	GAMEL	Philippe	X	FRAYSSE	Eric	
AUTERIVE	RAYNAUD-TOUGE	Hervé		FERRADOU	Jean	
AUTY	MOZAC	Frédéric	X	MOURGUES	Jean-Michel	
AUVILLAR	COMPAGNAT	Gilles	X	ARNOSTI	Alain	
BALIGNAC	SALVADORI	Fabien		GAUSSENS	Alain	
BARDIGUES	ARBIA	Dorine		PICARD	Muriel	
BARRY D'ISLEMADE	PORTAL	Guy	X	GONCALVES	Jean-Claude	
BEAUMONT DE LOMAGNE	ROBERT	Jean		LAGARDE	Pascal	
BEAUPUY	CORBON	Éric	X	REY	Denis	
BELBEZE EN LOMAGNE	SCORCIONE	Daniel	X	REGHENAZ	Jean-Claude	
BELVEZE	PRADALIÉ	Jean-Pascal	X	OLIVIER	Thierry	
BESSENS	MAGNIER	Armand		MICHEL	Serge	
BIOULE	RICARD	Thierry		PIZZOLITTO	Ludovic	
BOUDOU	FIELDS	Christian		BOUDET	Yves	X
BOUILLAC	BRASSEUR	Francis	X	CHAUBET	Michel	
BOULOC EN QUERCY	TAFOUREAU	Dominique	X	COMBATELLI	Fabrice	
BOURG DE VISA	LAINÉ	Arlette	X	DEWAELES	Maurice	
BOURRET	DUSSAUX	Eric	X	COUDERC	Yves	
BRASSAC	FLOURENS	Jean-Pierre		DUCASSE	Frédéric	X
BRESSOLS	IBRES	Jean-Louis	X	OLIVE	Stéphanie	
BRUNIQUEL	CAVALLI	Didier	X	BASSE	Sébastien	
CAMPSAS	FLORES	Luc		ASTOUL	Jean	X
CANALS	PURCHA	François	X	BLATCHÉ	Bernard	
CASTANET	ROUX	Jean-Jacques		PETIT	Aurélien	
CASTELFERRUS	SABATIER	Serge	X	PECHERMAN	Bernard	
CASTELMAYRAN	OLLINO	Jean	X	JAMAIN	Thierry	
CASTELSAGRAT	DECON	André		BORTOLUSSI	Jean-Marc	X
CASTELSARRASIN	KOZLOWSKI	Eric		DUMAS	Mathieu	
CASTERA BOUZET	MEUNIER	François	X	LADEVEZE	Josine	
CAUMONT	COSTES	Christian	X	CRUBILÉ	Édouard	
CAUSSADE	CLARMONT	Jean-Claude	X	VIDAILLAC	Jacques	
CAYLUS	SERVIERES	François		POUSSOU	Gisèle	
CAYRAC	DAMAGGIO	Gisèle	X	LAPLAGNE	Fabrice	
CAYRIECH	JULIEN	Jérôme	X	DONNADIEU	Jean-Louis	
CAZALS	EMERIAU	Alain		EVARD	Thierry	
CAZES MONDENARD	PAYSSOT	Christophe		ICHES	Nadège	X
COMBEROUGER	ABRIAT	Fabian		FIORITO	Samuel	X
CORBARIEU	GAYRAL	Jacques	X	TORNER	Louis	
CORDES TOLOSANNES	DELLAC	Patrick	X	SEVEGNES	Olivier	
COUTURES	MORO	Géraldine	X	PILATI	Ludovic	
CUMONT	SANCEY	Alain	X	GUIRBAL	Jean-Jacques	
DIEUPENTALE	BIERGE	Michel	X	GIGOUT	Pierre	
DONZAC	SOPETTI	Jean-Marc		ANTERRIEU	Thierry	
DUNES	LEMONNIER	Dominique	X	DELPECH	Michel	
DURFORT LACAPELETTE	PUIGVERT	Patrice	X	VIDAL	Laurent	
ESCATALENS	BAZIN	Philippe		PASIN	Clothilde	
ESCAZEAX	LATAPIE	Gérard		MARTINET	François	
ESPALAIS	MOLLE	Marcel		PINCEMIN	Bernard	
ESPARSAC	GOMEZ	Philippe	X	MINIER	Gérald	
ESPINAS	FERAL	Daniel		LOMBARD	Jean-Pierre	

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
FABAS	POZZA	Christian		GRAILHE	Stéphane	X
FAJOLLES	LAFONT	Hubert		MIRAMONT	Alain	
FAUDOAS	DUPONT	Jean-Louis	X	ESCARNOT	Michel	
FAUROUX	AUCLERC-GALLAND	Michel		VEILLEVIGNE	Pierre	
FENEYROLS	ROUX	René		MOLLIMARD	Claire	
FINHAN	QUILLET	Lionel	X	FERNANDEZ	Jean-François	
GARGANVILLAR	GRAULIER	Roland	X	FILIPE	Jean	
GARIES	TONIN	Philippe	X	BONNECAZE	Laurent	
GASQUES	FOUCAULT	Marc		MANDERSCHIED	Florence	
GENEBRIERES	ESCALETTE	Pascal		BALAT	Benoit	
GENSAC	FABAROL	Françine	X	PIZZOLATO	Carole	
GIMAT	DIANA	Bernard	X	ANGLADE	Jean-François	
GINALS	CADILHAC	Jean-Louis	X	COUTANCIER	Jean	
GLATENS	THAU	Philippe	X	RENARD	Claude	
GOAS	SENTIS	Jean-Claude		MOULY	Michel	
GOLFECH	BOCQUILLON	Patrice	X	DEPASSE	André	
GOUDOURVILLE	DAWANCE	Yoann		BARNAC	Jacques	X
GRAMONT	DONNET	Christian	X	UFFERTE	Alain	
GRISOLLES	CASTELLA	Serge	X	SUBERVILLE	Christophe	
LABARTHE	RESSIJAC	Serge	X	NOUGAYREDE	Bernard	
LABASTIDE DE PENNE	MALRIC	Pascal		FOURTANET	Christelle	X
LABASTIDE DU TEMPLE	LACROIX	Frédéric	X	PAILLAS	Eric	
LABASTIDE ST PIERRE	BEQ	Jérôme		BOCHU	Jean-Luc	X
LABOURGADE	BOLZONI	Thierry		SAMAIN	Hugues	
LACAPELLE LIVRON	FRAYSSE	Dominique		VIGUIÉ	Jean-Philippe	
LACHAPELLE	MEUNIER	Vincent		VANNESTE	Bernard	
LACOUR DE VISA	VIALARET	Francis	X	GARRET	Guillaume	
LACOURT ST PIERRE	PIZZINI	Françoise	X	ALFONSO	David	
LAFITTE	MASSON	Michel		AUBRY	Nathalie	
LAFRANCAISE	SEGONNE	Franck		BOUZEID	Joseph	
LAGUEPIE	BALAT	Marc	X	CROS	Emmanuel	
LAMAGISTERE	DOUSSON	Bruno		PINETRE	Michel	
LAMOTHE CAPDEVILLE	GABACH	Alain		SOULAYRÈS	Isabelle	
LAMOTHE CUMONT	MATHEVON	Yann		DABASSE	Jean-Pierre	
LAPENCHE	SERRE	Lucien		NEGRE	Carine	
LARRAZET	THAU	Didier		GIRAUDOT	Léa	X
LA SALVETAT BELMONTET	PEZOUS	Bernard	X	LASFARGEAS	Thierry	
LAUZERTE	PIERASCO	Jean-Franck	X	GERVAIS	Hugues	
LAVAURETTE	PASSEDAT	Nils	X	BEDEL	Gwendal	
LA VILLE DIEU DU TEMPLE	MICHEL	Jacques	X	QUINTALLET	Maurice	
LAVIT DE LOMAGNE	HYGONENQ	Brigitte	X	VALLEZ	Cédric	
LE CAUSE	LEFEBVRE	Jean-Michel		COUREAU	Pierre	
LEOJAC	QUATRE	Christian		MAZILLE	Pierre	
LE PIN	FUSINA	Philippe		LARUE-DORCHIES	Jocelyne	
LES BARTHES	MIRAMONT	Jean-Marc		LEMOUZY	Fabienne	X
L'HONOR DE COS	ROBERT	Jean-Paul	X	METTEFEU	Bernard	
LIZAC	GARGUY	Bernard	X	FREYTAG	Uwe	
LOZE	BOULPICANTE	Raymond		TESTAS	Pierre	
MALAUSE	MAERTEN	Marie-Bernard		ALY-BERIL	Eliot	
MANSONVILLE	GUIZOT	Danielle	X	BERTHET	Christian	
MARIGNAC	RINALDI	Patrick		BUSSO	Claude	X
MARSAC	LE GUILLOU	Michel		NOBY	Jean-Claude	
MAS GRENIER	ESTANOVE	Philippe	X	ROUS	Gilles	
MAUBEC	AUGUSTE	David		FERRADOU	Jean-Claude	X
MAUMUSSON	BIOLATO	Jean-Marie	X	DABASSE	Daniel	
MEAUZAC	SALITOT	Yves	X	LACOMBE	José	
MERLES	HOZJAN	Christian		FEUTRIER	Francis	X
MIRABEL	LINSTRUISEUR	Françine	X	PRADEL	Nicole	
MIRAMONT DE QUERCY	AIGUIER-WINTERFELDT	Claudia		AVIGNON	Thierry	
MOISSAC	THIERS	Jean-Christophe	X	LERMINEZ	Philippe	
MOLIERES	HÉBRAL	Valérie		BELREPAYRE	Rémy	X
MONBEQUI	MICHEL	Pascal		DEJEAN	Sébastien	
MONCLAR DE QUERCY	EMBOULAS	Didier		ARLANDES	Régis	X
MONTAGUDET	YVON	Gilles	X	DOMINICE	Philippe	
MONTAIGU DE QUERCY	ALBUGUES	Patrice	X	CORRECH	Francis	
MONTAIN	DELLUC	Pierre		SANAC	Christophe	
MONTALZAT	ESCROUZAILLES	Danielle	X	NAUROY	Monique	
MONTASTRUC	COSTES	Anthony	X	FREMONT	Patricia	
MONTAUBAN	BERLY	Marie-Claude	X	BOUTON	Bernard	
MONTBARLA	BLEU	Jacques		DARNIÈRE	Dominique	X
MONTBARTIER	BALADIÉ	Jean-Claude	X	ROGE	Jean-Louis	
MONTBETON	BEDOS	Danielle	X	GRAND	Paul	
MONTECH	BELY	Robert	X	GAUTIÉ	Claude	
MONTEILS	MASSALOUP	Christophe		COLOS	Bertrand	X
MONTESQUIEU	FEAU	Annie		LOUSSERT	Bérangère	

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
MONTFERMIER	LANDOU	Thierry	X	NADALIN	Karine	
MONTGAILLARD	SALOMON	Bernard		DARPARENS	Fabien	
MONTJOI	BRUEL	Didier	X	TISSÉDRE	Christian	
MONTPEZAT DE QUERCY	CABOS	Christian	X	FAURÉ	Mickaël	
MONTRICOUX	BOUISSET	Gérard	X	JANNIN	Michel	
MOUILLAC	ROMANO	Jean-Claude	X	LAMERA	Emeline	
NEGREPELISSE	FERRET	Jean-Luc		VIREL	Delphine	
NOHIC	LOUCHER	Luc		ELICHABE	Christelle	
ORGUEIL	PUJOL	Marc		BONIFASSE	Frédéric	
PARISOT	CASTELNAU	Jacques	X	CHEVALERIAS	Dimitri	
PERVILLE	VIGROUX	Alain		CAYRE	Adrien	
PIQUECOS	HEMMER	Sylvain		MELO	Vitor	
POMMEVIC	DELACHOUX	Jean-Paul		DELONCLE	Yannick	
POMPIGNAN	LAMOURY	Pascal	X	FRISA	Jean-Luc	
POUPAS	GUERIN	Pascal		LANIESSE	Bernard	
PUYCORNET	POÉZÉVARA	Christine	X	TRILLES	Jérémie	
PUYGAILLARD DE LOMAGNE	BREIL	Yannick		DIRAT	Yannick	
PUYGAILLARD DE QUERCY	GAILLARD	David	X	LACOMBE	Cyril	
PUYLAGARDE	DESMEDT	Didier	X	VIROLLE	Alain	
PUYLAROQUE	BELON	Daniel	X	MORIN	Daniel	
REALVILLE	CHANRION	Jean-Luc	X	MOURGUES	André	
REYNIES	PUJOL	Christian	X	VIGOUROUX	Claude	
ROQUECOR	DECAUNES	Jean-Pierre	X	VILLENEUVE	Jean-Pierre	
SAUVETERRE	BELVEZE	Jean-Marc	X	COENEN	Charles	
SAVENES	VAN DE VONDELE	Laurent		MAMPRIN	Thierry	
SEPTFONDS	GAZAL	Hervé	X	BETAILE	Laurent	
SERIGNAC	BRINGAY	Climène	X	LAGARDE	Christian	
SISTELS	QUARGENTAN	Jacques		CLUZET	Christophe	
ST-AIGNAN	FOURNIÉ	Philippe		DUSSEAU	Christian	X
ST-AMANS DE PELLAGAL	AURIENTIS	Pascal		LAMARINIE	Julien	
ST-AMANS DU PECH	DOUMERGUE	Didier	X	MERLY	Julien	
ST-ANTONIN NOBLE VAL	CAUBEL	Michel	X	MENEAU	Serge	
ST-ARROUMEX	DELLAC	Jean-Marc	X	CESNÉ	Sébastien	
ST-BEAUZEIL	POST	Leendert		GUINGAL	Claude	X
ST-CIRICE	TRAMUZZI	René	X	PARDON	Dominique	
ST-CIRQ	BAILLS	Franck	X	ROUZIES	Guy	
ST-CLAIR	VERBRUGGE	Frank	X	PAOLETTI	Jean-Pierre	
ST-ETIENNE DE TULMONT	AUFRERE	Bruno		RIQUELME	Nicolas	
ST-GEORGES	PAGES	Yves	X	DERAMOND	Philippe	
ST-JEAN DU BOUZET	BORGOLOTTO	Michel		DUILHÉ	Geneviève	
ST-LOUP	REBEL	Stéphane		LAJANTE	Denis	X
ST-MICHEL	POLVANI	Pascal		MARTINEZ	Fabienne	
ST-NAUPHARY	LACAM	Sébastien	X	PECQUENARD	Caroline	
ST-NAZAIRE DE VALENTANE	BARRA	Jean-Pierre		DALARD	Mathieu	
ST-NICOLAS DE LA GRAVE	GARDELLA	Serge		CORTESE	Robert	
ST-PAUL D'ESPIS	POCA	Josiane	X	LARET	Claude	
ST-PORQUIER	FOSSEZ	Éric	X	PEYRUSSE	Jean-Luc	
ST-PROJET	ESTRIPEAU	Jean-Paul	X	PISANI	François	
ST-SARDOS	CAYROU	Hervé	X	MAGNÉ	Valérie	
ST-VINCENT D'AUTEJAC	GRILLAT	Claude	X	GASC	Gérard	
ST-VINCENT LESPINASSE	TRISTAN	Damien	X	CHARLES	Denise	
STE-JULIETTE	ENGELS	Eduard		TERRAT	Pascal	
TOUFFAILLES	BARREAU	Jean-Michel	X	LAFAGE	Philippe	
TREJOULS	DESCHAMPS	Francis	X	CRANSAC	Sylvain	
VAISSAC	DELMAS	Francis		CASSAGNES	Willy	X
VALEILLES	CREHEN	Michel	X	DEVY	Nicolas	
VALENCE D'AGEN	GROUSSOU	Bernard	X	PÈRE	Catherine	
VAREN	HEBRARD	Pierre	X	CABARÉS	Claude	
VARENNES	BUDZYNSKI	Jérôme		ALBINET	Alain	
VAZERAC	LESTRADE	Christian	X	BERGOGLIO	Irène	
VERDUN SUR GARONNE	LAVEDRINE	Sophie	X	MARC	Raphaël	
VERFEIL SUR SEYE	CHARDENET	Didier		MUR	Lisa	
VERLHAC TESCOU	DUCOS	Jean-Jacques	X	EMPTAZ	Sabine	
VIGUERON	LACROIX	Franck		MESSAOUD	Hacène	
VILLEBRUMIER	BLANC	Pierre		GITOUT	Jean-Claude	
VILLEMADE	LABRUYERE	François		BROUSSE-BOURNET	André	X

AR Prefecture082-258200575-20221215-DCS20221215_22-DE
Reçu le 04/01/2023

DCS20221215_22

Pouvoirs :

DELEGUÉ(E)S DONNANT LE POUVOIR			DELEGUÉ(E)S RECEVANT LE POUVOIR		
NOM	PRENOM	COMMUNE	NOM	PRENOM	COMMUNE
ROBERT	JEAN	BEAUMONT DE LOMAGNE	THAU	PHILIPPE	GLATENS
RICARD	THIERRY	BIOULE	GAZAL	HERVE	SEPTFONDS
LATAPIE	GERARD	ESCAZEAUX	TONIN	PHILIPPE	GARIES
GABACH	ALAIN	LAMOTHE CAPDEVILLE	GAYRAL	JACQUES	CORBARIEU
SALOMON	BERNARD	MONTGAILLARD	DUPONT	JEAN LOUIS	FAUDOAS
BARRA	JEAN PIERRE	ST NAZAIRE DE VALENTANE	VIALARET	FRANCIS	LACOUR DE VISA
LACROIX	FRANCK	VIGUERON	SCORCIONE	DANIEL	BELBEZE EN LOMAGNE

Membres en exercice : 195**Membres présents : 131****Membres excusés : 57**

Le quorum est atteint et l'Assemblée peut légalement délibérer.

Représentés par pouvoir : 7**Assistaient également à la séance : Le personnel du SDE 82**

FONDS SOLIDARITE LOGEMENT

Nouvelle convention de mandat

Le Président rappelle aux membres du Comité syndical que cette convention tripartite entre le Conseil départemental 82, la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban et le SDE 82 a pour objet de préciser la nature des engagements des parties et les modalités de la contribution du SDE 82 au Fonds Solidarité Logement (FSL), dans le cadre des actions de lutte contre la précarité énergétique.

Le Président ajoute que cette convention arrive à échéance le 31 décembre 2022 et qu'il convient de la renouveler à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée de deux ans. Il précise que le gestionnaire du FSL est l'Union Départementale des associations familiales (UDAF) remplaçant la CAF 82.

En conséquence, le Président propose aux membres du Comité syndical :

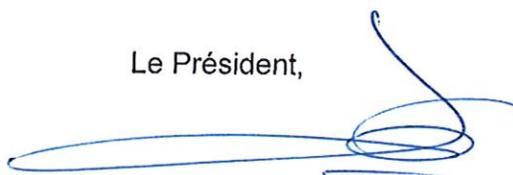
- une augmentation de la dotation annuelle de 18 000 € à 25 000 € afin d'accompagner les ménages les plus modestes qui subissent fortement la hausse des prix de l'énergie découlant de la crise énergétique et de l'inflation généralisée
- le maintien d'une enveloppe financière à hauteur de 2 000 euros pour le financement de kits Eco-Energie dans le cadre d'aides à la maîtrise de l'énergie encadrées par le règlement intérieur du FSL
- de l'autoriser à signer la nouvelle convention, ci-jointe.

DECISION

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré autorisent le Président à signer cette nouvelle convention, ci-jointe.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,



Jacques GAYRAL



TARN-ET-GARONNE
LE DÉPARTEMENT.fr



Syndicat Départemental d'Énergie de Tarn-et-Garonne

CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE TARN ET GARONNE AUX FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT

Entre

Le Département de Tarn-et-Garonne, représenté par Monsieur le Président du Conseil Départemental, sis à l'Hôtel du Département, 100 boulevard Hubert Gouze- BP 783 - 82000 Montauban, agissant par délibération de l'Assemblée Départementale
ci-après dénommé « le Département »,

Le Grand Montauban – Communauté d'Agglomération (GMCA), représenté par Madame la Présidente, sis 9 rue de l'hôtel de ville 82013 Montauban cedex, agissant par délibération du Conseil Communautaire

ci-après dénommé « le GMCA »,
d'une part,

Et

Le Syndicat Départemental d'Énergie de Tarn-et-Garonne, représenté par son Président,
ci-après désigné « le SDE »,
d'autre part,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la construction et de l'habitation,
Vu la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement,
Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (Loi Alur),
Vu la création du fonds de solidarité intercommunal de la communauté d'agglomération du Grand Montauban au 1^{er} janvier 2007,

Préambule:

Depuis le 1er janvier 2005, en application de la loi du 13 août 2004, la responsabilité du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) incombe au Département.

Depuis le 1er janvier 2007, coexistent en Tarn-et-Garonne, deux fonds de solidarité logement. Le FSL est délégué pour partie au Grand Montauban – Communauté d'Agglomération (GMCA), en maintenant pour sa gestion deux principes fondamentaux :

- d'une part, la nécessité de traitement unique du bénéficiaire sur l'ensemble du territoire départemental sur la base d'un règlement intérieur commun aux deux collectivités ;
- d'autre part, le maintien d'un gestionnaire commun : l'UDAF de Tarn-et-Garonne afin d'assurer la lisibilité des deux budgets dans le cadre d'une gestion homogène.

le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) et est destiné à aider les personnes et familles en situation de pauvreté et de précarité du Département.

Le Syndicat Départemental d'Énergie de Tarn-et-Garonne mène des actions de lutte contre la précarité énergétique. Sa contribution au Fonds de Solidarité pour le Logement du Département en vue de la mise en œuvre d'actions préventives permettant une meilleure maîtrise de l'énergie, reflète cet engagement.

ARTICLE 1 : Objet de la convention

En application des textes susvisés, la présente convention a pour objet de préciser la nature des engagements des parties et les modalités de la contribution du SDE au FSL dans le cadre des actions de lutte contre la précarité énergétique.

ARTICLE 2 : Compétence du FSL

Le FSL prend en compte tous les domaines de compétence que lui confère la loi et répond aux objectifs définis dans le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD).

ARTICLE 3 : Affectation des deux Fonds de Solidarité pour le Logement

Ces deux fonds sont destinés à régler :

- Les aides individuelles au logement décrites au règlement intérieur commun 2023-2024 pour l'accès et le maintien dans le logement (prestations d'accès, impayés de loyers, impayés d'énergie, aide à la maîtrise de l'énergie, impayés téléphoniques).
- Les actions d'accompagnement social liées au logement qui seront adoptées par les collectivités délégantes.

ARTICLE 4 : Versement de la participation financière

Le versement de la dotation financière du SDE intervient annuellement, sur appel de fonds dûment notifié par l'UDAF 82, organisme gestionnaire chargé de la collecte et de la gestion des fonds, accompagné d'un relevé d'identité bancaire.

L'appel de fonds sera adressé à : Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Énergie de Tarn-et-Garonne, 78 avenue de l'Europe, 82000 MONTAUBAN

ARTICLE 5 : Montant de la dotation

La contribution financière du SDE pour les aides octroyées par le FSL est fixée, pour la durée de la convention, à vingt-cinq mille euros (25 000 euros) par an.

ARTICLE 6 : Répartition de la dotation

La dotation du SDE, pour les deux fonds du FSL, est affectée et répartie selon la clé suivante :

- 30 % Grand Montauban - Communauté d'Agglomération
- 70 % Conseil Départemental.

Cette clé de répartition pourra être adaptée annuellement avant la date limite du 30 novembre 2023 au regard des données financières issues de l'état des dépenses des 10 premiers mois. Le solde des sommes non engagées au terme de l'exercice en cours sera reporté sur l'exercice suivant.

ARTICLE 7 : Objet de l'Aide à la Maîtrise des Énergies (AME)

L'Aide à la Maîtrise des Énergies du FSL s'adresse aux ménages en précarité énergétique et permet :

- de mener des évaluations thermiques des logements et des consommations d'énergie du ménage,
- d'apporter des informations, des conseils et des préconisations à l'utilisation des énergies du logement en vue d'une meilleure maîtrise de la consommation,
- d'évaluer le bouquet de travaux à réaliser pour améliorer les conditions de vie mais aussi pour permettre des économies sur les charges d'énergie du logement,
- de participer au financement de petits travaux préconisés par le diagnostic du logement et à la révision d'équipements de chauffage

ARTICLE 8 : Participation du SDE au volet AME

Dans le cadre du volet d'Aide à la Maîtrise des Énergies, le SDE s'engage, pour une année civile, à financer la mise à disposition de 60 kits éco-énergies dans la limite d'un budget annuel de 2 000 €. Les kits seront affectés et répartis selon la clé suivante qui pourra être adaptée en fonction des dossiers éligibles à l'AME sur les deux territoires. :

- 70 % au Conseil Départemental, soit 42 kits
- 30 % au Grand Montauban - Communauté d'Agglomération, soit 18 kits

Un bilan annuel sera communiqué au SDE 82 indiquant la répartition et l'affectation des kits. Le versement de la contribution financière du SDE aura lieu sur présentation des pièces justificatives de la dépense. Une communication sur cette action sera faite sur les supports de communication institutionnels des gestionnaires des fonds et portée à connaissance des bénéficiaires des kits par tous moyens (apposition des logos, courriers).

ARTICLE 9 : Durée, résiliation, modification de la convention

La présente convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2024. Par commune intention des parties, des avenants pourront être conclus modifiant la portée des présentes conditions de la convention, sous réserve de leur adoption par leurs instances délibérantes. Elle pourra être résiliée par l'une des trois parties, 3 mois avant la date de son échéance.

Fait en 3 originaux.

A Montauban, le

Le Président du Conseil Départemental,
de Tarn-et-Garonne

La Présidente du Grand Montauban
Communauté d'Agglomération,

Michel Weill

Brigitte BAREGES

Le Président du Syndicat Départemental d'Énergie
de Tarn-et-Garonne

Jacques GAYRAL

